

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU RHÔNE

## COMMUNE DE CONDRIEU

### DECISION 2022-32

#### FOURNITURE ET LIVRAISON D'ARTICLES ET DE PRODUITS D'ENTRETIEN ET D'HYGIENE CORPORELLE - AVENANT N° 1

Le Maire de Condrieu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-22 ;  
Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-27 du 10 juillet 2020, relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire ;  
Vu le Code de la Commande publique ;

Considérant que Condrieu a conclu un marché de fourniture et livraison d'articles et de produits d'entretien et d'hygiène corporelle avec la société Paredes par l'intermédiaire d'un groupement de commandes organisé par Vienne Condrieu Agglomération ;  
Considérant que la crise sanitaire liée à la Covid-19 et le conflit russo-ukrainien ont engendré non seulement d'importantes difficultés d'approvisionnement mais également une hausse imprévisible et répétitive des matières premières, des transports et de l'énergie ;  
Considérant que face à ces événements, les coûts de production augmentant, les industriels répercutent les hausses sur les circuits de fabrication et distribution ;  
Considérant que suite à la demande de la société Paredes, une augmentation de 15 % apparaît acceptable sur les produits suivants :

Article	Désignation	Prix Actuel	Nouveau Prix	Hausse
314804	BOBINE OUATE BLANC 1000 FTS	9,00	10,35	15%
105213	PAPIER TOILETTE ECOLABEL	10,80	12,42	15%
105887	PAPIER TOILETTE ECOLABEL BLANC	29,00	33,35	15%
126261	PAPIER TOILETTE GAUFFRE ECOLAB	15,80	18,17	15%
410343	ESS. DC OUATE BLANC 20X30 CM	13,40	15,41	15%
420507	ESSUIE-MAINS OUATE BLANCHE	26,90	30,94	15%

Considérant que l'avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché public ;

#### DECIDE :

Article 1<sup>er</sup> : De signer l'avenant n°1 au marché de fourniture et livraison d'articles et de produits d'entretien et d'hygiène corporelle conclu avec la société Paredes

Condrieu, le 23 mai 2022

Le Maire,  
Philippe MARION

Transmis en Préfecture le :  
Enregistré le :  
Publié le :  
Le Maire certifie, sous  
sa responsabilité, le  
caractère exécutoire  
de cet acte.

